

**Thématique - Adaptation de la société**

**AS**

*Cette thématique comprend des dispositions d'accompagnement des populations, collectivités et entreprises dans une démarche d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Il s'agit d'une thématique transversale qui comprend essentiellement des mesures de communication, sensibilisation, d'animation, d'accompagnement et de mobilisation d'acteurs.*

**Liste des mesures et actions contenues dans la fiche**

**AS1 - Développer et/ou préserver les îlots de fraîcheur**

- AS1.1 - Inventorier les milieux naturels et les espaces verts	P 2
- AS1.2 - Inventorier les îlots de chaleur urbaine	P 2
- AS1.3 - Établir un diagnostic cartographique de la ville	P 4
- AS1.4 - Cibler les îlots de fraîcheur à préserver et les zones à reverdir	P 4
- AS1.5 - Elaborer un plan d'actions de développement et/ou de préservation des îlots de fraîcheur	P 5

**AS2 - Aider l'adaptation des activités économiques au changement climatique**

- AS2.1 - Inventorier les activités économiques dépendantes de l'eau	P 7
- AS2.2 - Cibler les activités économiques les plus vulnérables en cas de détérioration du milieu aquatique par le changement climatique	P 7
- AS2.3 - Développer une stratégie d'adaptation et d'atténuation au changement climatique des activités économiques	P 8

**AS3 - Rendre cohérentes des politiques territoriales**

- AS3.1 - Rendre cohérentes des politiques territoriales	P 10
--	------

**AS4 - Accompagner le changement culturel et le comportement des populations, entreprises et collectivités**

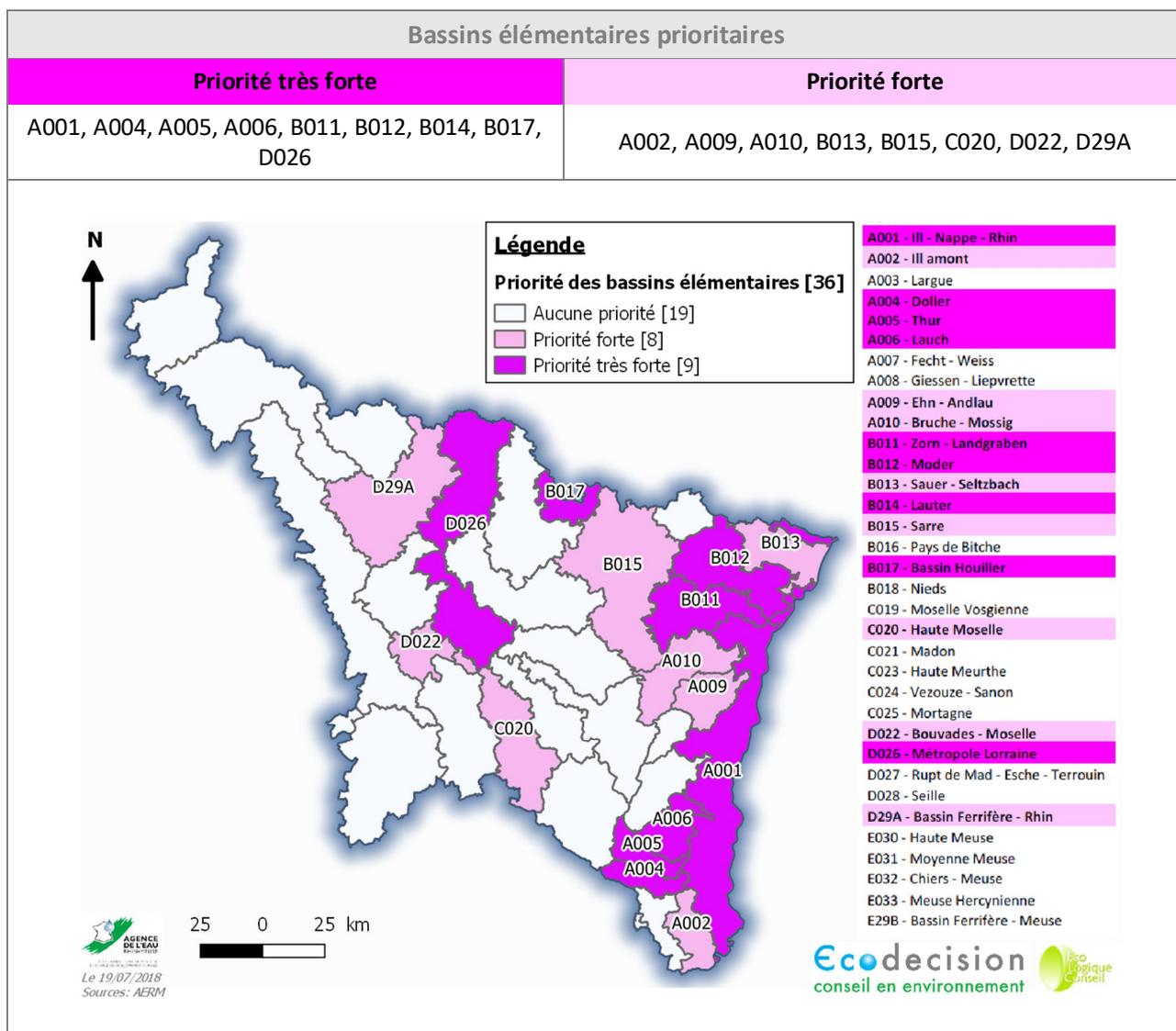
- AS4.1 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des collectivités	P 11
- AS4.2 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des populations	P 13
- AS4.3 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des entreprises	P 15

**AS1 - Développer et/ou préserver les îlots de fraîcheur**

<b>Objectif de la mesure</b>	Inciter les collectivités à mener une politique de conservation et de développement d'îlots de fraîcheur.
------------------------------	---

Cette mesure se décline en plusieurs actions à savoir :

- AS1.1 - Inventorier les milieux naturels et les espaces verts
- AS1.2 - Inventorier les îlots de chaleur urbaine
- AS1.3 - Établir un diagnostic cartographique de la ville
- AS1.4 - Cibler les îlots de fraîcheur à préserver et les zones à reverdir
- AS1.5 - Elaborer un plan d'actions de développement et/ou de préservation des îlots de fraîcheur



Action - AS1.1 - Inventorier les milieux naturels et les espaces verts			
Description	Identifier, caractériser et cartographier les îlots de fraîcheur existant dans les lieux publics et privés.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des populations face aux fortes chaleurs.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	<2 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	-		

Action - AS1.2 - Inventorier les îlots de chaleur urbaine			
<b>Description</b>	Identifier et cartographier les îlots de chaleur afin de cibler les endroits où les îlots de fraîcheur sont à préserver ou à développer.		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Diminution de la vulnérabilité des populations face aux fortes chaleurs.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	<2 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	-		
Illustrations relatives à l'action AS1.2			
<b>Exemple de projet</b>	Des îlots de fraîcheur dans la ville		
<p><u>Localisation du projet :</u> Eurométropole de Strasbourg, communautés de communes du Canton d'Erstein, du Kochersberg et du Pays de la Zorn (Bas-Rhin)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> 106 communes, 566 000 habitants.</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> SCOTERS</p> <p><u>Financements :</u> Non connu</p>			
<p><u>Contexte :</u> L'urbanisation croissante impacte l'imperméabilisation des sols et diminue la présence d'espèces végétales captant les polluants et permettant une baisse locale des températures. Face à des pics de chaleur plus fréquents et élevés, l'Adeus a réalisé une étude permettant de localiser les îlots de chaleur dans l'agglomération.</p> <p><u>Résumé du projet :</u> Un épisode de forte chaleur de 2013 sur l'agglomération de Strasbourg a été analysé afin d'obtenir une photographie de la répartition de la chaleur sur le territoire. Les analyses réalisées (étude de l'image satellitaire LANDSAT du 14 juillet 2013 combinée à une analyse de la répartition de la végétation sur le territoire) ont montré une corrélation forte entre l'occupation du sol et les températures enregistrées. En effet, les surfaces végétalisées et en eau présentent des températures plus fraîches alors que les surfaces imperméabilisées (surfaces bitumées ou toitures) sont plus chaudes. Des écarts d'une dizaine de degrés peuvent être observés entre ces deux types d'occupation du sol. Ce projet a servi à l'agglomération de Strasbourg pour comprendre et identifier les îlots de fraîcheur et de chaleur urbaine. Il a également alimenté les réflexions stratégiques urbaines de l'agglomération et des collectivités adhérentes au SCOTERS.</p>			

Sources bibliographiques :

Adeus (2014). *Les îlots de fraîcheur dans la ville - Les notes de l'Adeus 140*. Disponible sur : [http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg140-environnement/files/note-140\\_ilots\\_fraicheur\\_web.pdf](http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg140-environnement/files/note-140_ilots_fraicheur_web.pdf)

Suzanne Brolly (2014). *Végétalisation et îlot de fraîcheur urbain*. Disponible sur : [http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/Ateliers/documents/3\\_suzanne\\_brolly\\_27022017-paris.pdf](http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/Ateliers/documents/3_suzanne_brolly_27022017-paris.pdf)

Adeus (2015). *Et si on plantait des arbres pour adapter la ville au changement climatique ? - Les notes Adeus 190*. Disponible sur : [http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg190-energie-environnement/files/note-190\\_ilots\\_fraicheur\\_2016-web.pdf](http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg190-energie-environnement/files/note-190_ilots_fraicheur_2016-web.pdf)

**Action - AS1.3 - Établir un diagnostic cartographique de la ville**

<b>Description</b>	Développer et cartographier des indices de défavorisation, c'est-à-dire des critères permettant de localiser les secteurs à population plus vulnérable à la chaleur (personnes âgées, jeunes, logements incommodes aux pics de chaleur,...). Cette cartographie peut également tenir compte des sites abandonnés (exemples: friches industrielles).		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Diminution de la vulnérabilité des populations face aux fortes chaleurs.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	<2 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	-		

**Action - AS1.4 - Cibler les îlots de fraîcheur à préserver et les zones à reverdir**

<b>Description</b>	Identifier et cartographier les îlots de fraîcheur à préserver et les zones à reverdir		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Diminution de la vulnérabilité des populations face aux fortes chaleurs.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	<2 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	AS1.1, AS1.2, AS1.3		

Action - AS1.5 - Elaborer un plan d'actions de développement et/ou de préservation des îlots de fraîcheur			
Description	Construire et mettre en oeuvre un plan d'actions autour des îlots de fraîcheur à intégrer dans une stratégie plus vaste (exemple: politique de développement urbain).		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des populations face aux fortes chaleurs.		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	>5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS1.1, AS1.2, AS1.3, AS1.4		
Illustrations relatives à l'action AS1.5			
Exemple de projet	Le végétal en milieu urbain		
<p><u>Localisation du projet :</u> Eurométropole de Strasbourg, communautés de communes du Canton d'Erstein, du Kochersberg et du Pays de la Zorn (Bas-Rhin)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> 106 communes, 566 000 habitants.</p> <p><u>Porteur du projet :</u> SCOTERS</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> Eurométropole de Strasbourg, communautés de communes du Canton d'Erstein, du Kochersberg et du Pays de la Zorn</p> <p><u>Financements :</u> Non connus</p>			
<p><u>Contexte :</u> La vulnérabilité croissante des populations face aux modifications climatiques récurrentes (exemples : pics de chaleurs, sécheresses sévères,...) initie la mise en place de stratégies visant à protéger les habitants de ces aléas. Pour cela, les communes du SCOTERS ont intégrées dans leur document de stratégie urbaine des dispositions tenant compte de la création et de la préservation des îlots de fraîcheur.</p>			
<p><u>Résumé du projet :</u> Le SCOTERS a intégré 4 orientations visant à accompagner la prise en compte du végétal en milieu urbain :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) veiller à la qualité des aménagements en les valorisant par la mise en place d'espaces végétalisés ;</li> <li>(2) prévenir les risques pour la santé publique en repensant l'aménagement végétalisé dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ;</li> <li>(3) développer un habitat diversifié en intégrant des objectifs de bonnes pratiques environnementales dont un aménagement efficace sur la baisse des températures (par exemple, en combinant végétation rase, arborée et diversifiée, la baisse de la température locale peut atteindre 3°C) ;</li> <li>(4) maintenir ou créer des corridors écologiques dans un but écologique et social.</li> </ol>			

Sources bibliographiques :

SCOTERS (2017). *Le végétal en milieu urbain - Fiche outil*. Disponible sur :  
[http://www.scoters.org/images/OutilsPedagogiques/GuidePratiquePLU/Fiches\\_outil\\_2018/Fiche-3\\_vegetal-milieu-urbain.pdf](http://www.scoters.org/images/OutilsPedagogiques/GuidePratiquePLU/Fiches_outil_2018/Fiche-3_vegetal-milieu-urbain.pdf)

**Exemple de projet**

Evaluer les services rendus par l'arbre en ville

Localisation du projet :

Metz Métropole (Moselle)

Dimensionnement du projet :

-

Porteur du projet :

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), SCOTERS

Autres acteurs du projet :

Ville de Metz (Moselle) et Metz Métropole (Moselle)

Financements :

Le financement du projet est à hauteur de 40 000 € (dont 10 000 € par la Ville de Metz).

Contexte :

L'arbre dans la ville constitue un élément fondamental des écosystèmes urbains à plusieurs titres car il rend de nombreux services. Dans le cadre de l'adaptation de la ville aux changements climatiques, et en raison des enjeux de matière de santé publique et de vulnérabilité des villes, la Ville de Metz a souhaité engager une étude globale et transdisciplinaire sur les services écosystémiques rendus par les arbres dans la ville.

Résumé du projet :

L'étude est prévue sur 2 ans (2017-2018) et consistera à :

- (1) rassembler des références, des outils méthodologiques et des bases de données afin de disposer d'indicateurs ou de paramètres relatifs aux services écosystémiques rendus par les arbres :
  - a. Qualité de l'air et santé (absorption de polluants) ;
  - b. Biodiversité ;
  - c. Régulation du climat local et global (îlot de chaleur urbain, stockage de CO<sub>2</sub>) ;
  - d. Paysage et cadre de vie.
- (2) recenser les perturbations qui pourraient être défavorables à l'homme (caractère allergène de certaines espèces, émissions de Composés Organiques Volatils) ;
- (3) construire un outil d'aide à la décision pour déterminer, en fonction du contexte local, les espèces d'arbres les plus adaptées à être plantées en fonction des services rendus qui sont attendus.

Sources bibliographiques :

Mairie de Metz (2017). *Registre des délibérations – Séance du 30 mars 2017 - Convention de partenariat avec le CEREMA pour la réalisation d'une étude "l'Arbre dans la Ville"*. Disponible sur :  
[https://metz.fr/pages/conseil\\_municipal/seances/cm170330/doc/10\\_d1490802895864.pdf](https://metz.fr/pages/conseil_municipal/seances/cm170330/doc/10_d1490802895864.pdf)

<b>AS2 - Aider l'adaptation des activités économiques au changement climatique</b>	
<b>Objectif de la mesure</b>	Inciter les activités économiques à s'adapter aux évolutions de climat futures en cohérence avec les enjeux locaux
<p>Cette mesure se décline en plusieurs actions à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AS2.1 - Inventorier les activités économiques dépendantes de l'eau</li> <li>- AS2.2 - Cibler les activités économiques les plus vulnérables en cas de détérioration du milieu aquatique par le changement climatique</li> <li>- AS2.3 - Développer une stratégie d'adaptation et d'atténuation au changement climatique des activités économiques</li> </ul>	
<b>Bassins élémentaires prioritaires</b>	
<b>Priorité très forte</b>	<b>Priorité forte</b>
Tous les bassins élémentaires	-

<b>Action - AS2.1 - Inventorier les activités économiques dépendantes de l'eau</b>			
<b>Description</b>	Identifier et caractériser les activités économiques dépendantes de l'eau		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Diminution de la vulnérabilité des activités face aux évolutions climatiques futures.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	<2 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	-		

<b>Action - AS2.2 - Cibler les activités économiques les plus vulnérables en cas de détérioration du milieu aquatique par le changement climatique</b>			
<b>Description</b>	Identifier les activités économiques les plus vulnérables en cas de détérioration du milieu aquatique par le changement climatique		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Diminution de la vulnérabilité des activités face aux évolutions climatiques futures.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	<2 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	AS.2.1		

Action - AS2.3 - Développer une stratégie d'adaptation et d'atténuation au changement climatique des activités économiques			
<b>Description</b>	Aider les activités économiques à se construire et mettre en oeuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique (diversifier les activités proposées par les stations de ski soumises à des déficits d'enneigement, former les agriculteurs à de nouvelles techniques culturales, changer un process industriel...). Compléter les diagnostics énergétiques des Petites et Moyennes Entreprises et des exploitations agricoles par la prise en compte conjointe des enjeux eau.		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Diminution de la vulnérabilité des activités face aux évolutions climatiques futures.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	de 2 à 5 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	AS2.1, AS2.2, AS3, AS4.1		
<i>Illustrations relatives à l'action AS2.3</i>			
<b>Exemple de projet</b>	Les Éco-Défis des commerçants et artisans		
<p><u>Localisation du projet :</u> Metz Métropole (Moselle)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> -</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Metz Métropole</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Moselle, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)</p> <p><u>Financements :</u> Non connus</p>			
<p><u>Contexte :</u> Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par Metz Métropole en 2012, il est proposé aux artisans et commerçants de relever un minimum de 4 défis à choisir parmi les 18 au programme, à choisir dans au moins 3 thématiques différentes sur les 5 proposées. Une des thématiques s'intitule " EAU ET FLUIDES – Améliorer la gestion de l'eau et prévenir les pollutions " et comporte 3 défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation des rejets - prévention des pollutions de l'eau ;</li> <li>- Optimisation des consommations d'eau : maîtriser et réduire ses consommations ;</li> <li>- Gestion des fluides frigorigènes.</li> </ul> <p>L'intérêt de cette démarche est de faciliter une approche intégrant les enjeux de l'eau avec les autres enjeux environnementaux.</p>			

Résumé du projet :

Des conseillers de Metz Métropole et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle accompagnent artisans et commerçants tout d'abord dans le choix des défis puis dans leur mise en œuvre, étape après étape. Une fois les objectifs atteints, les défis sont validés par un jury de labellisation et donnent droit à l'obtention du label « Éco-Défis des artisans et commerçants ». En 2016-2017, il y a eu 13 lauréats ; en 2018, ils sont 23 dont 6 lauréats 2016-2017 qui ont relevé de nouveaux défis. Parmi les changements observés concernant l'eau : économie d'eau (mousseurs), bacs de rétention, débourbeurs.

Sources bibliographiques :

Site officiel de Metz Métropole. Disponible sur : <https://www.metzmetropole.fr/eco-defis.php>

Metz Métropole (2018). Liste des éco-défis. Disponible sur : [https://www.metzmetropole.fr/medias/\\_pdfs/Eco-Defis\\_-\\_liste\\_de%CC%81fis\\_artisans\\_2018.pdf](https://www.metzmetropole.fr/medias/_pdfs/Eco-Defis_-_liste_de%CC%81fis_artisans_2018.pdf)

**Exemple de projet**

Bassin de l'Ehn : Opération collective de lutte contre les pollutions diffuses de l'eau ciblant les activités économiques

Localisation du projet :

Obernai et environs (Haut-Rhin)

Dimensionnement du projet :

-

Porteur du projet :

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du bassin de l'Ehn

Autres acteurs du projet :

Chambre des Commerces et de l'Industries (CCI) Alsace

Financements :

Non connus

Contexte :

Le Sivom du bassin de l'Ehn regroupe 10 communes (25 000 habitants) et exerce deux compétences : le traitement des eaux usées et la gestion des cours d'eau. La construction de la station de traitement des eaux usées s'est accompagnée d'une politique globale de réduction des pollutions. Elle s'est traduite par la mise en œuvre d'une action de sensibilisation des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries/artisans...aux bonnes pratiques environnementales de gestion de leurs déchets et de lutte contre les substances dangereuses dans les réseaux d'assainissement.

Résumé du projet :

Un animateur dédié à cette action a dressé un état des lieux à partir d'une enquête auprès des 364 établissements du territoire et de la réalisation de 160 diagnostics environnementaux sur site. Des fiches de bonnes pratiques ont été établies pour les différentes activités. Le Sivom propose à ces professionnels de les accompagner dans leur démarche vers des solutions techniques et financières pour réduire leur pollution de l'eau et préserver la qualité du système d'assainissement. Pour suivre ce projet, le Sivom a mis en place une commission consultative des services publics locaux qui se réunit annuellement.

Sources bibliographiques :

Chambre des Commerces et de l'Industrie Alsace (2016). SIVOM du bassin de l'Ehn : comment changer de conduite?. Disponible sur : <https://www.pointecoalsace.fr/Strasbourg/Proche-de-vous/Comment-changer-conduite-02319.html>

AS3 - Rendre cohérentes des politiques territoriales	
<b>Objectif de la mesure</b>	Intégrer le changement climatique dans les différentes politiques publiques de manière cohérente et concertée
Cette mesure comporte une action : AS3.1 - Rendre cohérentes des politiques territoriales	
Bassins élémentaires prioritaires	
Priorité très forte	Priorité forte
Tous les bassins élémentaires	-

Action - AS3.1 - Rendre cohérentes des politiques territoriales			
<b>Description</b>	Construire et développer des partenariats entre politiques territoriales. Les politiques territoriales peuvent entrer en conflit avec les stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique (exemples: pour limiter l'étalement urbain, les collectivités construisent sur les dents creuses végétalisées ). C'est pourquoi il est important de rendre cohérentes les différentes politiques pour développer des stratégies conciliatrices d'enjeux différents (exemple: une des alternatives à la construction des dents creuses pourrait être la verticalité).		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Mobilisation des acteurs pour le changement climatique.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	>5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	>5 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	-		

<b>AS4 - Accompagner le changement culturel et le comportement des populations, entreprises et collectivités</b>	
<b>Objectif de la mesure</b>	Considérer le changement climatique comme un événement inhérent à prendre en compte dans les stratégies des collectivités et entreprises, et les gestes quotidiens des citoyens.
<p>Cette mesure se décline en plusieurs actions à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AS4.1 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des collectivités</li> <li>- AS4.2 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des populations</li> <li>- AS4.3 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des entreprises</li> </ul>	
<b>Bassins élémentaires prioritaires</b>	
<b>Priorité très forte</b>	<b>Priorité forte</b>
Tous les bassins élémentaires	-

<b>Action - AS4.1 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des collectivités</b>			
<b>Description</b>	<p>Construire et mettre en oeuvre une stratégie de sensibilisation, communication et d'accompagnement. L'adaptation et l'atténuation au changement climatique passe par une réorientation des choix des collectivités en faveur du changement climatique (exemple: modifications des orientations et choix types des documents stratégiques de l'aménagement urbain) et le développement d'opérations collectives.</p> <p>Les stratégies de communication et sensibilisation doivent être pédagogiques, adaptées au public visé (exemple: privilégier la gestion des crises pour anticiper des crises potentielles), à toutes les échelles (exemples: tenir compte de la prépondérance des petites communes sur certains territoires), illustrées de cas concrets et dans le cas de mesures préventives, chiffrées afin de prouver la rentabilité du préventif.</p> <p>Les démarches de transferts d'information entre acteurs sont également motrices dans le changement du comportement du public ciblé.</p> <p>L'interaction et la communication entre les différents services des collectivités et du ministère est l'aboutissement de la mise en oeuvre d'une stratégie cohérente d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.</p>		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Mobilisation des acteurs pour le changement climatique. Diminution de la vulnérabilité des populations aux évolutions climatiques futures.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	de 2 à 5 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	AS3		

<i>Illustrations relatives à l'action AS4.1</i>	
<b>Exemple de projet</b>	Repenser l'aménagement du territoire en montagne vosgienne
<p><u>Localisation du projet :</u> Communauté de communes des Hautes Vosges (88)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> 22 communes soit près de 37 000 habitants</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Direction Départementale des Territoire (DDT) 88</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> Communauté de communes des Hautes Vosges (88), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est</p> <p><u>Financements :</u> Le financement du projet a été réalisé par DDT 88</p>	
<p><u>Contexte :</u> L'Atelier des territoires intervient, pour une période d'un an, sur de grands territoires où les services de l'Etat et les élus ressentent le besoin d'un regard extérieur. Il vise à faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire et à engager les acteurs locaux dans un processus de projet grâce à la concertation et la co-construction.</p> <p>40 sites ont été retenus par l'État autour de 4 thématiques qui représentent des enjeux nationaux : le littoral, la montagne, les territoires économiques et les territoires en mutation soumis aux risques. La Communauté de communes des Hautes Vosges a été retenue sur la thématique « montagne » à l'heure du changement climatique.</p> <p><u>Résumé du projet :</u> La démarche mise en oeuvre a associé les collectivités locales (élus et services techniques) et les partenaires locaux de l'aménagement autour d'une production et d'une animation assurées par une équipe-projet composée de la DDT 88 et d'un groupement de bureaux d'études (Folléa-Gautier / Futurbain conseil / Vizea ingénierie). Elle a notamment inclus trois ateliers de travail avec les acteurs locaux, et a permis l'élaboration d'une stratégie partagée incluant une diversification des activités touristiques et la valorisation des paysages liés à l'eau.</p> <p><u>Sources bibliographiques :</u> <i>Folléa-Gautier, Futurbain &amp; Vizea (2017). Atelier des territoires 2016-2017 «Vivre et travailler autrement en montagne à l'heure du changement climatique» Rapport d'étape temps 3 Stratégie et feuille de route pour un projet de territoire de lutte et d'adaptation au changement climatique, rapport pour la DDT des Vosges</i></p>	
<b>Exemple de projet</b>	Hyccare : une recherche-action pour mieux faire face aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau
<p><u>Localisation du projet :</u> Bourgogne</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> -</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Alterre BourgogneDDT 88</p>	

Autres acteurs du projet :

Université de Bourgogne, Institut National de Recherche Agronomique (INRA), AgroSup Dijon, Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et Université François Rabelais de Tours

Financements :

Le financement du projet est à hauteur de 437 827 € et a été réalisé par Ministère de l'Environnement (52%), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME (11%), les Agences de l'eau Loire Bretagne/Rhône Méditerranée Corse/Seine Normandie (34%) et le BRGM (3%)

Contexte :

HYCCARE Bourgogne est un projet de recherche-action engagé pour rendre lisible les impacts du changement climatique sur la ressource en eau en Bourgogne pour les acteurs de ce territoire au travers d'approches locales.

Résumé du projet :

En sus d'apporter de nouvelles connaissances, le projet a comporté la mise en œuvre de la méthode du "design territorial" : les acteurs de 5 territoires ont été réunis pour imaginer comment les hommes et les sociétés s'organiseront pour faire face au changement climatique. Le résultat ne comporte pas de plan d'actions précis mais l'appropriation des enjeux par les acteurs a stimulé les dynamiques locales de gouvernance de l'eau.

Sources bibliographiques :

*Tissot et al (2016). Rapport final du projet HYCCARE Bourgogne. Disponible sur : [https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/\\_depot\\_alterrebourgogne/\\_depot\\_arko/basesdoc/4/219004/hyccare-rapport-final.pdf](https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/_depot_alterrebourgogne/_depot_arko/basesdoc/4/219004/hyccare-rapport-final.pdf)*

**Action - AS4.2 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des populations**

<b>Description</b>	<p>Construire et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation, communication et d'accompagnement. L'adaptation et l'atténuation au changement climatique passe par un changement culturel et de comportement de chaque citoyen (prélèvement d'eau, utilisation des produits phytosanitaires, utilisation des produits ménagers,...), tant dans sa vie privée que professionnelle.</p> <p>Les stratégies de communication et sensibilisation doivent être pédagogiques, adaptées au public visé (exemple: les citoyens sont plus sensibles dès lors que les politiques de communication mettent en avant des économies), illustrées de cas concrets et dans le cas de mesures préventives, chiffrées afin de prouver la rentabilité du préventif. Les démarches de transferts d'information entre acteurs sont également motrices dans le changement du comportement du public ciblé.</p>		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Mobilisation des acteurs pour le changement climatique. Diminution de la vulnérabilité des populations aux évolutions climatiques futures.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	de 2 à 5 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	AS3		

<i>Illustrations relatives à l'action AS4.2</i>	
<b>Exemple de projet</b>	<b>Récupérateur eau de pluie</b>
<p><u>Localisation du projet :</u> Nancy (Meurthe-et-Moselle)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> -</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Métropole Grand Nancy</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> -</p> <p><u>Financements :</u> La métropole de Nancy subventionne à hauteur de 50% les dispositifs de récupération des eaux de pluie. De 2008 à 2016, la métropole a versé 112 000 €.</p> <p><u>Contexte :</u> Dans le cadre de son agenda 21 dédié au développement durable et de son Plan Climat Energie Territorial (PCAET), la métropole Grand Nancy octroie depuis 2015 une subvention aux habitants de la métropole installant un récupérateur d'eaux de pluie d'une capacité minimale de 300 L.</p> <p><u>Résumé du projet :</u> L'aide attribuée est un remboursement de 50% de l'équipement. De 2008 à 2016, 2 793 demandes de subventions ont été réalisées. Afin d'inciter les habitants dans cette démarche, la métropole Grand Nancy a communiqué à ce sujet dans diverses publications locales (Agenda 21, sites officiel de la collectivité, magazine de la collectivité,...) relayées par les services de la métropole ou les journaux locaux.</p> <p><u>Sources bibliographiques :</u> <i>Métropole Grand Nancy (2016). Rapport d'activités 2016, p30. Disponible sur : <a href="https://www.grandnancy.eu/la-metropole/magazines/#c1607">https://www.grandnancy.eu/la-metropole/magazines/#c1607</a></i> <i>Site officiel de la métropole Grand Nancy, disponible sur : <a href="https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/environnement/">https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/environnement/</a> et sur <a href="http://mhdd.grand-nancy.org/infos-conseils/">http://mhdd.grand-nancy.org/infos-conseils/</a></i> <i>Métropole Grand Nancy (2016). Grand Nancy Actu – Le magazine de la Métropole – Une métropole universitaire et de recherche, p10. Disponible sur : <a href="https://www.grandnancy.eu/la-metropole/magazines/#c683">https://www.grandnancy.eu/la-metropole/magazines/#c683</a></i> <i>L'EST REPUBLICAIN (2016). Eau de pluie, capteurs solaires : des aides du Grand Nancy. Disponible sur : <a href="https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2016/02/08/eau-de-pluie-capteurs-solaires-des-aides-du-grand-nancy">https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2016/02/08/eau-de-pluie-capteurs-solaires-des-aides-du-grand-nancy</a></i></p>	
<b>Exemple de projet</b>	<b>Fête de l'eau et de la rivière</b>
<p><u>Localisation du projet :</u> Contrexéville (Vosges)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> -</p> <p><u>Porteur du projet :</u> ETC...Terra</p>	

Autres acteurs du projet :

Agrivair, Conseil Départemental 88, Chambre d'Agriculture 88, La Vigie de l'eau, Fédération de Pêche 88, Plaine de jardins, Nestlé Waters, ACTI'SOV, Institut National de Recherche Agronomique (INRA) Mirecourt, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Lorraine, Association Régionale de Défense de l'Environnement par l'Image (ARDEI), Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), CGA de Lorraine, Communauté de Communes du Pays de Châtenois, Communauté de Communes Terre d'Eau, Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA), Centre d'études locales de Contrexéville, Adapei et La Toupie

Financements :

Non connu

Contexte :

En lien avec la journée mondiale des zones humides, 13<sup>ème</sup> édition de l'opération "Je parraine ma rivière dans les Vosges" destinée à sensibiliser le grand public sur l'eau et les milieux humides

Résumé du projet :

Nombreuses animations, ateliers, jeux, sorties sur le thème de l'eau, des rivières, des mares, ...

Sources bibliographiques :

*Programme de la journée du 2 juin 2016 disponible sur :*

<http://www.jeparrainemarivieredanslesvosges.com/programme-journee-mondiale-des-zones-humides/#comment-19>

**Action - AS4.3 - Développer une stratégie de communication et de sensibilisation des entreprises**

<b>Description</b>	<p>Construire et mettre en oeuvre une stratégie de sensibilisation, communication et d'accompagnement. L'adaptation et l'atténuation au changement climatique passe par un changement culturel et de comportement de chaque entreprise (prélèvement d'eau, utilisation des produits phytosanitaires, utilisation des produits ménagers,...) mais également par une réorientation des choix des entreprises en faveur du changement climatique et le développement d'opérations collectives.</p> <p>Les stratégies de communication et sensibilisation doivent être pédagogiques, adaptées au public visé (exemple: les entreprises sont plus sensibles dès lors que les politiques de communication mettent en avant des économies et une bonne rentabilité) illustrées de cas concrets et dans le cas de mesures préventives, chiffrées afin de prouver la rentabilité du préventif. Les démarches de transferts d'information entre acteurs sont également motrices dans le changement du comportement du public ciblé.</p>		
<b>Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques</b>	Mobilisation des acteurs pour le changement climatique. Diminution de la vulnérabilité des entreprises aux évolutions climatiques futures.		
<b>Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu</b>	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
<b>Délais de mise en œuvre</b>	de 2 à 5 ans	<b>Délais de réponse du milieu</b>	de 2 à 5 ans
<b>Coût unitaire</b>			
<b>Lien avec d'autres actions</b>	AS3		

*Illustration relative à l'action AS4.3*

**Exemple de projet**

Les Éco-Défis des commerçants et artisans

Localisation du projet :

Metz Métropole (Moselle)

Dimensionnement du projet :

-

Porteur du projet :

Metz Métropole

Autres acteurs du projet :

Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Moselle, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM)

Financements :

Non connus

Contexte :

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par Metz Métropole en 2012, il est proposé aux artisans et commerçants de relever un minimum de 4 défis à choisir parmi les 18 au programme, à choisir dans au moins 3 thématiques différentes sur les 5 proposées. Une des thématiques s'intitule " EAU ET FLUIDES – Améliorer la gestion de l'eau et prévenir les pollutions " et comporte 3 défis :

- Limitation des rejets - prévention des pollutions de l'eau ;
- Optimisation des consommations d'eau : maîtriser et réduire ses consommations ;
- Gestion des fluides frigorigènes.

L'intérêt de cette démarche est de faciliter une approche intégrant les enjeux de l'eau avec les autres enjeux environnementaux.

Résumé du projet :

Le magazine de la Métropole comporte régulièrement un article sur l'opération, qui met en exergue les avantages qu'en ont tiré les lauréats, en termes d'image de marque et d'économies. Le site internet de la Métropole fait la promotion de l'opération. La cérémonie d'annonce des lauréats de l'année fait aussi l'objet d'articles dans la presse régionale.

Sources bibliographiques :

Site officiel de Metz Métropole. Disponible sur : <https://www.metzmetropole.fr/eco-defis.php>

Metz Métropole (2017). Metz Métropole, le magazine de votre communauté d'agglomération - Mag 74 - Dossier Bâtir la Métropole. Disponible sur :

[https://www.metzmetropole.fr/medias/\\_telechargements/mag\\_metz\\_metropole/MM\\_LEMAG\\_74-e.pdf](https://www.metzmetropole.fr/medias/_telechargements/mag_metz_metropole/MM_LEMAG_74-e.pdf)